

0262 5X0034

EARL CSE COUSIN
5 Grande Rue
10170 Les Grandes Chapelles

Demande de prélèvement d'eau

(en application des décrets n° 93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993)

Forage dans un système aquifère autre qu'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau

(Rubrique 1.1.0 de la nomenclature)

1 - Identification du demandeur :

Nom, prénom : EARL CSE COUSIN
Adresse : 5 Grande Rue – 10170 Les Grandes Chapelles
Téléphone : 03 25 37 90 49
Télécopie : 03 25 37 47 85

2 - Localisation de l'ouvrage projeté :

Commune : Les Grandes Chapelles
Lieu-dit : La Saulsotte
Références cadastrales : ZD 12

Pièce jointe en annexe 2 : localisations sur une carte à 1/25000.

3 - Eléments permettant d'apprécier l'activité :

Irrigation de 20 ha de pommes de terre.
Débits horaires escomptés : 70 m³/h.
Caractérisation du groupe de pompage : électrique – pompe immergée
Estimation des prélèvements annuels moyens : 48 000 à 52 000 m³/an.

Note : Les paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus sont développés dans la Notice descriptive figurant en annexe 1.

Demande de prélèvement d'eau

(en application des décrets n° 93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993)

Forage dans un système aquifère autre qu'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau

(Rubrique 1.1.0 de la nomenclature)

Notice descriptive

Pétitionnaire :

Nom, prénom : EARL CSE COUSIN
Adresse : 5 Grande Rue – 10170 Les Grandes Chapelles
Téléphone : 03 25 37 90 49
Télécopie : 03 25 37 47 85

Propriétaire :

Nom, prénom : COUSIN Etienne
Adresse : 5 Grande Rue – 10170 Les Grandes Chapelles
Téléphone : 03 25 37 90 49
Télécopie : 03 25 37 47 85

Objet de la demande :

Utilisation : irrigation de 20 ha de pommes de terre en rotation interannuelle au sein d'une surface de 300 ha de terres appartenant à l'EARL.

A partir du puits fixe, l'eau sera distribuée via des canalisations PVC enterrées vers un arroseur qui irriguera chaque année uniquement 20 ha de pommes de terre prises sur une des surfaces ci-dessous.

Commune	Lieux-dits	Zones*	Surfaces
Les Grandes Chapelles	Saulsottes	1	23 ha
Les Grandes Chapelles	Saulsottes	2	25 ha
Les Grandes Chapelles	Tavernes	3	42 ha
Les Grandes Chapelles	Conges	4	67 ha
Les Grandes Chapelles	Flancourt	5	120 ha

* zones figurant sur le plan 1/25000

L'irrigation concerne 20 ha de pommes de terre ; le reste de la surface étant occupé par des cultures légumières qui ne feront pas l'objet d'une irrigation.

Le besoin en eau pour les pommes de terre est de 20 mm / semaine / sur 20 ha de Juin à fin Août (12 à 13 semaines) ; soit un volume de 48 000 m³ à 52 000 m³.

Caractéristiques du forage :

Emplacement prévu :

Commune : Les Grandes Chapelles

Lieu-dit : La Saulsotte

Références cadastrales : ZD 12

Pièce jointe en fin de texte : Plan de localisation sur une carte à 1/25000.

Équipement prévu :

Type de pompe : immergée

Capacité de prélèvement : 70 m³/h

Profondeur du forage estimé par foreur : 30 m

Diamètre intérieur estimé par foreur : 340 mm

Dispositif de comptage : compteur volumétrique mécanique

Exploitation prévue :

Nom de la culture	Période de pompage	Nombre de jours de pompage par an	Nombre de passage / an Mini / maxi	Lame d'eau par passage (mm)	Quantité d'eau prélevée / an Mini/maxi
-------------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------------------	-------------------------------	--

Cultures irriguées systématiquement

Pomme de terre	Juin à Août	84 à 91 j	12 à 13	20 mm	48 000 m ³ à 52 000 m ³
----------------	-------------	-----------	---------	-------	---

Cultures irriguées occasionnellement

Néant

Incidence sur l'environnement :

Les forages situés dans un rayon d'un kilomètre, figurant sur le plan de localisations à 1/25000 joint en annexe 2 sont les suivants :

N°	Commune	Lieu-dit	Nom Exploitant	Capacité de prélèvement ou type de cultures irriguées
	Les Grandes Chapelles	Captage AEP - Nouveau	Commune	24 000 m ³ /an
		Captage AEP - Ancien	Commune	1/3 ancien puits 2/3 nouveau puits

Note : présence d'un puits agricole à 1300 m à l'Ouest (débit 50 000 m³/an probable) – présence de piézomètres (surveillance des épandages) à 1300 m et 2700 m à l'Est.

Le cours d'eau le plus proche est constitué par le ruisseau pérenne le Melda situé à plus de 6000 m au SW. A 7500 m à l'Est, coule également la Barbuise.

Le plan d'eau le plus proche est situé à plus de 6000 m au SW.

Les périmètres de protection des captages AEP n'ont pas fait l'objet d'une DUP (Renseignement Mairie). Le projet est en dehors du tracé potentiel du périmètre de protection éloigné du nouveau puits établi par Robert Laffite, hydrogéologue officiel, le 22/10/76 (rayon de 600 m autour du puits au maximum)